


**48 400 : ÉDIFIANT !**

Pourquoi ce nombre doit-il retenir toute notre attention ? Petite explication : 1600 suppressions d'emplois dans le budget de 2018, à retirer des 50 000 suppressions promises par le candidat Macron : il reste 48 400 suppressions à trouver en 4 ans ! Soit 12 100/an en moyenne....

Comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre ? Ne soyez pas inquiets, il a déjà mis en place des outils nécessaires avec le Comité d'Action Publique 2022 (dit CAP22) et le Forum de l'action publique impliquant usagers et agents publics. Ce dernier, sous l'alibi de donner la parole à tous les acteurs est en réalité un prétexte pour écouter les agents et les citoyens par le biais d'une consultation directe mais avec des préconçus budgétaires fixés par avance qui pipent les dés !



**FO** a d'ailleurs suspendu sa participation devant ce subterfuge grossier.

CAP22 pourra lui travailler sur "l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions".

**Tout est dit non ?**
**Les 5 chantiers interministériels :**

1. La simplification administrative et l'amélioration de la qualité de service,
2. la transformation numérique,
3. la rénovation du cadre des ressources humaines,
4. inorganisation territoriale des services publics,
5. la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Peut-être êtes-vous passé un peu vite : il est intéressant de reprendre la lecture de 5 outils en réfléchissant à ce qui pourrait se cacher derrière ces intitulés à des fins de destruction massive de la Fonction Publique....

Allez-y, essayez... c'est instructif !

Exemple : pour le 4°, un récent article dans "Acteurs Publics" était intitulé : "les CAP un modèle en sursis". Tout y est évoqué : recrutement, contrat et concours, etc.

Le Directeur général de l'administration et de la fonction publique DGAFP s'y exprime : "en ce moment, il y a une volonté et un espoir de réforme profonde dans la fonction publique".

L'article se termine en ces termes : "dans le détail, les mobilités constituent un chantier un peu à part car plus difficile à traiter que celui des

avancements".

**La boucle est bouclée ... et nous, laisserons-nous faire ?**


**GT PORTANT SUR LE SUIVI DE LA RÉFORME DE LA GESTION DES RETRAITES**

Le 21 décembre 2017 s'est tenue une réunion d'information avec la Direction du Service des Retraites de l'État (SRE).

**Petits rappels :**

Le SRE est un Service à Compétence Nationale situé à Nantes, en 2016 il est composé de 446 agents dont 114 relèvent du statut DGFIP et 332 de l'administration centrale. La réforme s'appuie sur le Compte Individuel Retraite (CIR). La liquidation des pensions s'effectue sur la base des informations contenues dans le CIR, alimenté par les services RH.

Le SRE devient progressivement l'interlocuteur direct de tous les fonctionnaires lors de leur départ à la retraite.

Des mesures de simplifications sont mises en œuvre dans le réseau des CGR (Centre de Gestion des Retraites) depuis plusieurs années :

- l'automatisation et l'allègement des procédures de contrôle ;
- la dématérialisation des échanges ;
- la mise à disposition d'outils applicatifs ;
- un dispositif de contrôle interne adapté.

Concernant le réseau des CGR, le Directeur du SRE nous a assuré que le réseau serait maintenu. Il n'y a donc pas de fermeture prévue !

Aussi, la pérennité de la mission retraite du SARH (Service d'Appui aux Ressources Humaines) a été confirmée.



La réforme de la gestion des retraites porte aussi sur le transfert de personnels du Service des Retraites de l'Éducation Nationale exerçant dans ce domaine. Ils ont vocation à se voir proposer de rejoindre le SRE. C'est le cas pour 50 emplois du service situé à ce jour à Guérande.

Concernant les agents actifs, une extension de l'offre numérique est prévue dès le mois de février 2018 :

De nouveaux services vont couvrir les besoins du fonctionnaire sur l'intégralité de sa carrière. Outre le site Internet géré par le SRE «retraitesdeletat.gouv.fr», l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) va être enrichi d'éléments «retraite» dès le mois de février 2018. Aussi l'intégration d'éléments de la carrière de l'agent va lui permettre d'être plus autonome afin de pouvoir effectuer des évaluations de sa pension. Néanmoins le service RH restera l'interlocuteur privilégié de l'agent.

L'offre numérique comporte aussi le site « info-retraite.fr », portail commun inter-régime. Cet espace permet de créer son compte retraite, d'y accéder et de projeter des scénarios de départ avec le montant de la pension correspondant. L'impact de PPCR sur la liquidation de la pension des agents.

Le décret transposant les dispositions du dispositif PPCR pour la catégorie A a été publié au JO du 23/09/2017. Les dispositions sont entrées en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Aussi, la mise en œuvre des mesures a nécessité des ajustements techniques afin de combiner l'effet rétroactif avec les avancements d'échelon ou de grade intervenus en cours d'année. Les effets payés ont été étalés depuis novembre 2017 et devraient être terminés en février 2018. Cette situation a engendré des rectificatifs par le SRE au niveau de la liquidation de la pension pour l'année 2017.

Concernant la liquidation de la pension pour 2018, le SRE a donc émis des titres de pension en tenant compte du décret de septembre 2017.

Or, entre-temps le ministre de l'action et des comptes publics a décidé de geler le dispositif PPCR durant l'année 2018 (décret du 21 décembre 2017). Le SRE va devoir faire de nouveau des rectificatifs des titres de pension émis pour janvier et février 2018. Selon une estimation, cela devrait représenter environ 2 000 dossiers !

De ce fait, il y aura certainement des versements d'indus qui feront l'objet de demande de remboursement à partir de 30 € perçus à tort.

Suite à ces informations, la délégation F.O.-DGFIP s'est assurée que les pensionnés concernés recevraient bien un courrier les informant de leur situation si un éventuel remboursement était demandé.

Nous avons en outre exprimé des inquiétudes sur une possible dégradation des conditions de travail des agents du SRE et des CGR du fait du surplus de travail engendré par la problématique PPCR. Mais, encore une fois, selon la direction du SRE... tout est prévu et tout va bien !

Nous en profitons pour vous rappeler que le taux de retenue pour pension civile est passé à 10,56 au 1er janvier 2018.

### UNE ATTEINTE GRAVE À L'INDÉPENDANCE DE LA CDC !



L'encre du décret de nomination d'Eric Lombard au poste de Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) était à peine sèche, quand M. Bruno Le Maire, Ministre des Finances a choisi d'envoyer au tout nouveau Directeur Général de la CDC une lettre de mission pour les 5 années de son mandat.

#### C'est sans précédent !

Le Ministre des Finances a osé, faisant fi à cette occasion de deux siècles d'autonomie de la CDC, de la gouvernance de celle-ci et du fait que la CDC est placée sous la surveillance et la garantie du parlement. Une première depuis 1816 date de création de la CDC.

Comment, M. Le Maire Ministre des Finances peut-il se permettre de se substituer à la commission de surveillance de la CDC et au parlement ?

**RAPPEL : la CDC a été créée pour garantir l'épargne des Français contre les actes arbitraires du pouvoir exécutif donc du gouvernement, en la plaçant sous la garantie du parlement émanation de la Nation.**

**FO ne peut accepter cette ingérence.**

**Le Ministre de Finances outrepassé ces droits.**

Qui plus est, mi-décembre, Eric Lombard alors postulant aux fonctions de DG de la CDC a été auditionné par les Commissions des Finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Au regard des débats sur l'action proposée de la CDC durant le potentiel mandat d'Eric Lombard, les deux commissions ont validé par un vote sa nomination en tant que DG de la CDC par le Président de la République. Les deux commissions n'ont pas voté sur la lettre de mission de M. Le Maire.

Si, la CDC intervient régulièrement en appui des politiques Publiques, elle le fait dans l'intérêt général en étant au service de la Nation. Ce n'est pas une administration centrale aux ordres, placée sous la tutelle du Ministre des Finances. Le contenu de cette lettre de mission pose également question. En dehors des axes d'appui aux politiques Publiques déjà en cours ;

- Le Ministre demande au DG de la CDC de réformer l'organisation comptable et prudentielle de la CDC sous son examen.

- La CDC devra se désengager des participations qui ne correspondent pas exclusivement aux choix prescrits.

- Les activités de banque et d'assurance du groupe CDC et de la Poste feront l'objet d'une étude en vue de les réorganiser.

- La présence de la CDC dans les territoires devra se faire en optimisation avec le réseau de la Poste.

- L'action de la CDC dans les territoires devra être coordonnée avec celle des Préfets.

- Une réflexion sur l'avenir des filiales devra être engagée.

De plus, pour le Ministre, la CDC doit amplifier la réduction des coûts de fonctionnement de l'ensemble du groupe, réduire également sa masse salariale, et présenter une trajectoire de performance. Chaque année les plans d'actions devront être soumis au Ministre. En dernier lieu, la CDC devra proposer une modification de sa gouvernance en rapprochant la commission de surveillance d'un gouvernement d'entreprise. Cerise sur le gâteau, M. Le Maire vérifiera à la mi-mandat du DG de la CDC la mise en œuvre de cette feuille de route !

**FO** est farouchement opposé à cette mise sous tutelle de la CDC par le pouvoir exécutif. Le modèle CDC en vigueur depuis plus de 200 ans est efficace, sa gouvernance est légitime et les garanties qu'elle apporte sont réelles.

Nous refusons catégoriquement à M. Le Maire, Ministre des Finances le droit de disposer des prérogatives du parlement. La CDC n'est pas une entreprise, c'est un outil au service de la Nation et de l'intérêt général. Nous nous opposons à la « liquidation » des filiales du groupe, sans

lesquelles la CDC aurait du mal à assurer ses missions d'intérêt général. Par cette lettre de mission, le gouvernement montre sa volonté, d'une part, de ponctionner jusqu'à l'asphyxie la CDC, d'autre part, de transformer la CDC en une simple Direction du Ministère des Finances.



ATTENTION  
RISQUE  
D'ASPHYXIE